



HONORAIRES DE TRANSACTION (TVA en vigueur 20%)

TRANSACTION

PRIX DE VENTE : (Honoraires à la charge du vendeur)

Jusqu'à 24 999 €	Forfaitaire à 2 500 € TTC
De 25 000 € à 49 999 €	Forfaitaire à 4 000 € TTC
De 50 000 € à 100 000 €	Forfaitaire à 7 500 € TTC
Au dessus de 100 000 €	7 500 € + 3% de la tranche supérieure à 100 000 € TTC
Terrain à bâtir	7% TTC sur le prix de vente

LOCATION

Part Locataire :

Visite, constitution de dossier et rédaction de bail :
➤ Zone très tendue : 12 €/m² TTC
➤ Zone tendue : 10 €/m² TTC
Etat des lieux : 3€/m² TTC

Part Propriétaire :

Entremise, négociation : 120 € TTC (offerts en cas de mise en gestion)
Visite, constitution de dossier, rédaction de bail : 1 mois de loyer charges comprises TTC
Etat des lieux d'entrée : 120 € TTC jusqu'à 40 m² et 3 €/m² au-delà
Etat des lieux de sortie : 120 € TTC jusqu'à 40 m² et 3 €/m² au-delà

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Orpi Etoile Immobilier 11 rue Pierre Guignois 94200 Ivry sur Seine

Honoraires au 01/01/2024

SARL (société à responsabilité limitée) au capital de 30 000 € / RCS Créteil 508130473 / Carte professionnelle : CPI 9401 2018 000 024 820 / CCI de Paris Ile-de-France.
Garantie : GALIAN, 89, rue la Boétie 75008 Paris, d'un montant de T/G : 120 000 € et 200 000 €

La délivrance d'une note est obligatoire.



HONORAIRES DE GESTION (TVA en vigueur 20%)

GESTION

- Honoraires de gestion : 5% HT des sommes encaissées, soit 6% TTC

- Honoraires complémentaires :

Frais de paramétrage du dossier : 80 € HT (96 € TTC) / lot géré prélevé une fois

Frais de bureaux : 5 € HT (6 € TTC) /mois/lot

Frais de gestion des assurances loyers impayés : 5 € HT (6 € TTC) / mois/lot

- Services supplémentaires :

Mise à jour Etat des Risques et Pollutions (valable 6 mois) : 16,67 € HT (20 € TTC)

Etablissement des éléments pour les déclarations fiscales : 50 € HT (60 € TTC) / an

Gestion des travaux (hors gestion courante) : 5 % HT (6% TTC) du montant des travaux TTC

Coordination des mandataires judiciaires (lors d'assignation, sommations, citations devant les tribunaux et toutes commissions administratives) : 200 € HT, soit 240 € TTC

Rédiger et remplir toute demande de subvention notamment auprès de l'ANAH : 300 € HT, soit 360 € TTC

Représentation du mandant auprès de toute administration ou toute organisation : 70 € HT (84 € TTC) de l'heure, frais de déplacement non inclus.

ASSURANCE : GARANTIE DES LOYERS IMPAYES

FILHET - ALLARD : Nr ORIAS : 14005206

Prime de 2.5%TTC du loyer annuel + charges

Les garanties sont les suivantes :

- Loyers impayés et contentieux locatifs avec un plafond de 90 000 € par sinistre
- Dégradations immobilières avec un plafond de 10 000 € par sinistre
- Protection juridique du bailleur limitée à 10 000 € par sinistre

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Orpi Etoile Immobilier 11 rue Pierre Guignois 94200 Ivry sur Seine

Honoraires au 01/01/2024

SARL (société à responsabilité limitée) au capital de 30 000 € / RCS Créteil 508130473 / Carte professionnelle : CPI 9401 2018 000 024 820 / CCI de Paris Ile-de-France.

Garantie : GALIAN, 89, rue la Boétie 75008 Paris, d'un montant de T/G : 120 000 € et 200 000 €

La délivrance d'une note est obligatoire.